

**ÉPREUVE DE RECRUTEMENT POUR LA RENTRÉE 2026
PHASE D'ADMISSIBILITÉ / RÉALISATION**

Dans le cadre de la phase d'admissibilité des épreuves de recrutement pour la rentrée 2026 à l'école La SATIS de l'Université d'Aix-Marseille, vous aurez à produire à partir du thème imposé suivant :

«Enfin libre !»

Deux éléments :

1/ La note d'intention de votre réalisation (3000 caractères maximum, format .pdf): motivations, implication, point de vue, sources d'inspiration, angle de traitement et particularités de votre réalisation.

Vous justifierez vos choix de réalisation (esthétiques et techniques) par rapport au sujet proposé.

2/ Votre réalisation : Cette réalisation pourra prendre une des formes suivantes en fonction du parcours demandé :

- **Production et Métiers de la réalisation** : Dossier photographique (12 photos max) ou Court-métrage* (2 min max hors générique) ou réalisation sonore (2 min max).
- **Image et prise de vue** : Dossier photographique (12 photos max) ou Court-métrage (2 min max, à partir d'images cadrées par vous-même).
- **Montage et post-production** : Court-métrage* (2 min max hors générique)
- **Son à l'image** : Court-métrage* (2 min max) ou réalisation sonore (2 min max-Pas de création musicale).
- **VFX** : Court-métrage** (30 sec à 2 min max hors générique) + Portfolio ou bande démo (avec exemples de travaux audiovisuels liés à ce domaine : effets visuels, motion design, animation, etc).

*À partir d'images tournées par vous même ou d'images déjà existantes (archives, *found footage*, extraits de films ...)

** À partir d'images tournées (par vous-même ou d'images déjà existantes) avec des effets visuels ou création totalement numérique. En 2D ou 3D, IA possible.

Formats imposés : .pdf (à intégrer dans le fichier pdf de la note d'intention), .mov (codec vidéo : H264/ audio : AAC), FLAC ou ALAC 48 kHz – 24 bits

La réalisation devra être accessible via une plateforme de partage (Vimeo, Youtube ou Dailymotion pour les vidéos et Soundcloud pour les bandes sonores), non protégée par un mot de passe.

L'adresse web, ainsi que le thème imposé, devront être clairement mentionnés en « référence » sur la note d'intention à joindre avec le reste des pièces demandées dans l'application e-candidat.

**DATE LIMITE DU DÉPÔT DES PIÈCES
SUR E-CANDIDAT: 04 mai 2026**